

L'Echo Du Bino's

Le journal de la ville de Seysses - Avril 2016 N°38

5^e ART'EXPO

9 et 10 avril
salle des fêtes

invité d'honneur
sylvian
Meschia



RETOUR SUR...



Galette des ainés



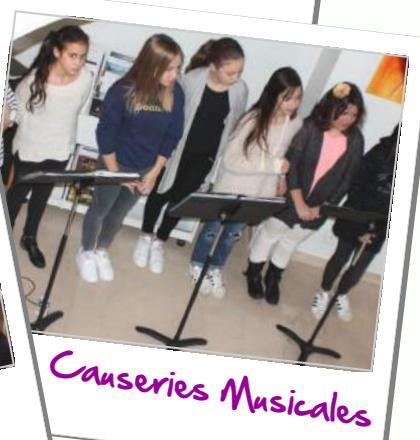
Causeries Musicales



Une foulée pour la vie
Remise des chèques



Galette des ainés



Causeries Musicales



Galette des ainés



Une foulée pour la vie
Remise des chèques



Spectacle
Le petit train du bonheur



Spectacle
Le petit train du bonheur

Toutes les photos sont
disponibles
sur le site
www.mairie-seysses.fr
Rubrique
Albums photos



Causeries Musicales

SOMMAIRE

RETOUR SUR	P.2
ÉDITORIAL	P.3
CCAS	P.4
GENDARMERIE	P.5
CONCILIAUTEUR	P.5
CIVISME	P.6
DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.6
TRAVAUX	P.7
ZOOM SUR	P.8,9
MISE AU POINT	P.10
DÉLIBÉRATION	P.10
CONSEIL MUNICIPAL	P.10
NOUVEAUX ARRIVANTS	P.11
VIE ASSOCIATIVE	P.11
ETAT CIVIL	P.12
INTERCOMMUNALITÉ	P.12
TRIBUNE LIBRE	P.13
AGENDA	P.14
AGENDA CULTUREL	P.14
SEYS'TIVAL	P.14
SEDD	P.14
AGENDA JEUNESSE	P.15
AGENDA	P.16



URBANISME

Seysses se développe et de nombreuses constructions voient le jour.

Nous constatons depuis environ deux ans une accélération dans la réalisation de logements individuels ou collectifs.

Au-delà de l'attractivité de la commune pour sa situation et son cadre de vie, associée aux obligations en termes de logements sociaux, ce sont des grands principes d'urbanisme, profondément modifiés par la loi ALUR de février 2014, qui ont provoqué cette situation. Désormais, limiter le plus possible le passage de terres agricoles en terrains constructibles et augmenter la production de logements neufs constituent deux principaux préceptes de base. Dans ce cadre, la loi a supprimé la taille minimale pour les terrains à bâtir et le coefficient d'occupation des sols (COS) incitant ainsi de manière très forte à la densification. Ceci avec effet immédiat, donc du jour au lendemain tous les articles des plans locaux d'urbanisme (PLU) faisant référence à ces notions ne pouvaient plus s'appliquer. L'incitation fiscale pour construire a été aussi utilisée puisque la taxe sur les terrains constructibles non bâties a été significativement augmentée.

L'effet a été très rapide :

- d'une part les promoteurs ont pleinement saisi cette opportunité puisque la rentabilité des opérations (beaucoup plus de logements possibles sur la même surface) a particulièrement progressé
- d'autre part les propriétaires de terrains désormais surtaxés ont mis leur biens sur le marché, enfin des particuliers ayant de grands terrains les ont divisés.

La modification du PLU adoptée en Conseil Municipal en janvier doit permettre, dans la mesure du possible c'est-à-dire en restant obligatoirement dans l'esprit de la loi, de limiter certains de ses effets les plus néfastes.

DÉLIVRANCE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Lorsqu'un permis d'aménager ou de construire est déposé en mairie, l'instruction est réalisée par des techniciens qui étudient si le projet est conforme aux règles du PLU et des textes en vigueur. Ils sont aussi amenés à demander leur avis à d'autres structures telles que la chambre d'agriculture, le SIVOM de la Saône pour l'eau potable ou l'assainissement collectif, les pompiers pour la défense incendie, le Syndicat Mixte Eau Assainissement (SMEA) pour l'assainissement individuel, etc.

Un avis est communiqué au maire qui établit un arrêté accordant ou refusant le permis. Dans la mesure où le projet est conforme aux règles, même s'il ne convient pas au maire, ce dernier n'a pas le droit de le rejeter. S'il le faisait, il se mettrait hors la loi avec deux possibilités qui peuvent se cumuler, la sanction du préfet sous l'autorité duquel il se trouve et un recours au tribunal de la part du pétitionnaire.

Toutefois, dans les deux mois de la délivrance du permis, les tiers (voisins ou autres) peuvent engager un recours pour des motifs autres que les règles d'urbanisme, comme par exemple des nuisances que pourraient entraîner la réalisation de l'opération.

MAIRIE DE SEYSSES

10, place de la Libération
31600 SEYSSES
05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr

HORAIRES D'OUVERTURE
DU LUNDI AU VENDREDI
9H - 12H30 / 14H-17H
SAMEDI : 9H30-12H15

Couverture : Art Expo Photo Sylvian Meschia

Conception et réalisation :
Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ;
Intervenants extérieurs

Impression : Imprimerie Cazaux
Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3500 exemplaires



Le Maire, Alain PACE

CCAS - SORTIE MARDI 21 JUIN

Le CCAS de la ville de Seysses propose à tous les seniors une sortie dans le Gers



AU PROGRAMME:

- ✓ Découverte de la Palmeraie du Sarthou :
un dépaysement garanti sous les "tropiques gascons"
- ✓ Visite du Château de Cassaigne :
le chai de vieillissement de l'armagnac,
le musée des anciens outils viticoles,
la cuisine du XVI^{ème} siècle, le vignoble...
- ✓ Dégustation d'armagnac

Menu

Déjeuner à la "Ferme Auberge La Cave"

Apéritif gascon

Mises en bouche

Pâté de canard au foie gras de canard

Confit de canard, gratin dauphinois

Fromage

Triplet de dessert

Vin, Café

Armagnac

INSCRIPTIONS

MARDI 21 JUIN

DÉPART EN BUS 7h30 Sur le parking de la salle des fêtes

PARTICIPATION : 28 € pour les Seysois 50 € pour les non Seysois

INSCRIPTIONS ET PAIEMENT *Dans la limite des places disponibles*

du 18 avril au 10 juin au CCAS uniquement

05.62.11.64.80 - ccas@mairie-seysses.fr 8, rue du Général de Gaulle

CCAS - ATELIERS

Atelier tricot,
tous les jeudis

à partir du 28 avril de 14h30 à 16h30

à la Salle de la Musique (à côté du Foyer Rural)

L'atelier tricot solidaire est un rendez-vous convivial de tricoteuses et tricoteurs aguerris qui souhaitent mettre un peu de leur temps et de savoir faire au profit des débutants ou novices.

Enseignons,
apprenons le tricot,
échangeons des idées
de réalisations...



Tous dons de laine, coton,
aiguilles, crochets,
catalogues de tricot,
seront les bienvenus.

Nous vous attendons nombreux !!!

Atelier Alphabétisation

tous les jeudis hors vacances scolaires
de 9h30 à 11h30.

Lieu d'échanges, de rencontres et d'apprentissage de la langue française.

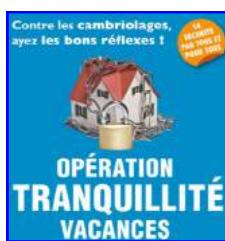
Cet atelier est animé par 4 bénévoles qui encadrent une dizaine d'apprenants.



Recherche de bénévoles pour animer l'atelier !

Renseignements & inscriptions
au CCAS - 05.62.11.64.80
ccas@mairie-seysses.fr
8, rue du Général de Gaulle

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie, soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les

victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande à la brigade de gendarmerie plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne ; il est à remplir et à imprimer avant de rendre sur place pour finaliser la demande. http://www.cjoint.com/doc/16_01/FAlpxX3jvub_formulaire-otv.pdf

N'hésitez pas à signaler rapidement tout phénomène suspect .

Gendarmerie de Seysses, 1 avenue Rol Tanguy Tél. 05 34 48 21 30

cob.seysses@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi de 8h - 12h / 14h - 19h

Dimanche et jours fériés de 9h - 12h / 15h - 19h

Urgence hors horaires d'ouverture :appelez le 17

CONCILIATEUR DE JUSTICE

RÔLE ET PROCÉDURE

Le conciliateur de justice intervient dans de nombreux litiges de la vie courante comme les conflits individuels entre particuliers (différends entre propriétaire et locataire, troubles du voisinage, problèmes de copropriété ou de mitoyenneté, taille de haies, élagage d'arbres...) ou avec les entreprises et artisans (impayés, litiges de la consommation...).

Par contre, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne (divorce, pensions alimentaires, garde d'enfants...) ni des litiges avec les administrations ou relevant du droit du travail.

La conciliation est une procédure simple, rapide et gratuite qui va tenter d'amener deux parties en conflit à une reprise de dialogue permettant un accord amiable signé entre elles et les dispensant d'une démarche longue et coûteuse devant le tribunal.

En cas de conciliation, un constat d'accord est établi et déposé au tribunal d'instance. La partie qui estime que ce constat n'est pas respecté pourra demander au juge d'y apposer la force exécutoire.

Le conciliateur de justice est impartial et neutre et cherche avec les parties à trouver une solution qui ne lèse personne.

Il est tenu à une obligation de réserve et au secret (confidentialité des entretiens). Il est nommé par le Premier président de la cour d'appel.

La permanence s'effectue tous les jeudis, de 14 heures à 17 heures à la mairie de Seysses

Les prises de rendez-vous sont possibles par téléphone à l'accueil de la mairie au 05 62 11 64 64



M. Olivier Delehedde est le nouveau conciliateur de justice à Seysses, en remplacement de Mme Myriam Foch. Simple, rapide et gratuite, la conciliation permet de régler un certain nombre de litiges de la vie courante.



NUISANCES SONORES

Plein les oreilles

Les bruits de voisinage sont généralement classés en trois catégories.

1. les bruits de comportement (occasionnés par des personnes, des animaux, le jardinage ou bricolage),
2. les bruits d'activités (ateliers, commerces, sports, spectacles),
3. des bruits de chantiers.

La commune est également exposée à d'autres catégories de bruits : les bruits liés aux transports. Certaines trajectoires d'avions de ligne survolent notre territoire et la proximité de l'autoroute A64 crée un fond sonore en période de vent d'Autan, mais les Seysois les plus touchés sont les riverains des routes départementales 15 (route de Toulouse) et 12 (route de Saint-Lys), sur une largeur de 30 à 100 mètres selon les tronçons. Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, un Plan d'Exposition au Bruit sera établi sur le territoire.

Le son de cloche des pouvoirs publics

Les mairies sont trop souvent sollicitées pour des conflits de voisinage résultant de nuisances sonores. Le conciliateur de justice peut aider à les résoudre. Plus simplement, le respect de la réglementation (et des concitoyens) permet d'éviter ces désagréments.

Les nuisances sonores constituent un problème de santé publique dans la mesure où elles occasionnent insidieusement diverses pathologies (telles que excès de fatigue, troubles du sommeil). Pour cette raison, le Code de l'Environnement, le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Santé Publique donnent aux municipalités la possibilité de mettre en place des actions de prévention, voire de répression.

Le bruit est gênant la nuit (il est plus perceptible), mais aussi le jour. C'est un facteur clé de notre qualité de vie

Faisons en sorte que les liens de voisinage soient un atout de convivialité et non une source de conflit

En vigueur sur la commune - arrêté préfectoral du 23 juillet 1996

Faire du bruit en bricolant ou en jardinant :

en semaine : entre 8h30 et 12h, entre 14h30 et 19h30 ; le samedi, entre 9h et 12h, entre 15h et 19h ;
le dimanche et les jours fériés, entre 10h et 12h, entre 16h et 18h.

Faire du bruit en aboyant : à éviter à toute heure

Faire du bruit en barbotant à la tombée de la nuit : à condition d'inviter les voisins

DÉVELOPPEMENT DURABLE

CHENILLES PROCESSIONNAIRES / REDOUTABLES ENNEMIES



De plus en plus dans nos villes et dans nos jardins depuis quelques années sont arrivées les chenilles processionnaires dangereuses pour l'homme et pour les animaux. Elles nous menacent de leurs poils urticants notamment depuis que les hivers sont plus doux.

La vigilance s'impose !

Les services techniques municipaux enlèvent en majorité les cocons, mais constatent que de nombreux particuliers ne font rien, permettant ainsi au cycle de reproduction de se poursuivre.



Hormis l'échenillage, il existe une méthode simple et écologique à mettre en place avant la période des processionnaires, l'éco-piège disponible en jardineries.



Période de piégeage : janvier à avril

L'éco-piège, une réponse écologique aux invasions des chenilles processionnaires.

Ce piège intercepte les chenilles lors de leur descente le long du tronc, au moment où elles cherchent à rejoindre le sol. En traitant les chenilles urticantes, l'éco-piège permet de prévenir des risques sanitaires importants : graves problèmes cutanés, respiratoires et oculaires.

SALLE DES MARIAGES



Avant



Après

Rénovation : reprise des plâtres et supports, peinture, luminaires, reprise de l'installation électrique, parquet flottant, climatisation, menuiserie extérieure, pièges à sons, chaises, tableaux... : **23 846 € TTC**

CHEMIN DE CAZEJUS



Réfection du Chemin de Cazejus : 90 521 .29 HT
part communale : **61.980 €**

CHEMIN DES BOULBENES



Aménagement d'un cheminement doux,
liaison Seysses – Frouzins
Chemin des Boulbenes : 48 630 HT
part communale : **34.059 €**

TRAVAUX À VENIR

Courant 2016, démarrage prévisionnel des travaux suivants :

- **au début du chemin de Gay** face à l'arrêt de bus : réhabilitation et augmentation de la capacité du parking actuellement de 15 places, à **28 places**, une place PMR (personne à mobilité réduite), et un espace pour le stationnement des motos et vélos.
- **église** : ravalement de la façade et nettoyage des toitures
- **rue du Général de Gaulle** : Tranche 1 : allant de l'église jusqu'au carrefour de la rue Cazeneuve, réfection complète des trottoirs et de la voirie, changement du luminaire, la circulation sera alternée pendant les travaux et mise en zone 30 - Tranche 2 : allant du carrefour de la rue Cazeneuve jusqu'au carrefour route de Fonsorbes/Boulbènes, reprise uniquement des trottoirs avec effacement des réseaux ERDF /Télécom.

ZOOM SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE



Le personnel administratif sous la responsabilité de Jérôme Laffon, Directeur Général des Services, est en charge des principales missions suivantes :



ACCUEIL

- standard téléphonique, accueil des usagers
- courrier : envoi - réception
- agendas : M. le Maire, M. le DGS, service urbanisme
- concessions cimetière
- **600 à 700 /an** : carte nationale d'identité
- **400 à 500 /an** : certificat d'immatriculation
- **90 à 100/an** : recensement obligatoire à 16 ans
- **420 / an** : réservation et encaissement des bennes
- **800 / an** : fiches d'interventions



URBANISME

- renseignements concernant les démarches liées aux autorisations telles que : permis de construire, d'aménager, de démolir, certificat d'urbanisme, déclaration de travaux, urbanisme opérationnel...
- élaboration et pré-instruction des autorisations d'urbanisme
- veille au respect des règles d'urbanisme, conformément aux dispositions du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- enregistrement des dossiers, suivi de la complète jusqu'à l'achèvement final de la procédure
- réponses à diverses demandes des notaires
- tous les mois, suivi des chantiers sur le terrain pour vérification des conformités.

Une centaine de permis est traitée annuellement



ÉTAT CIVIL / ÉLECTIONS ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **100 actes d'état civil par an**
- **200/an** : copies ou extraits d'actes
- **+ de 100/an** apposition de mentions
- **300 inscriptions et 150 radiations /an** sur liste électorale
- organisation matérielle des élections
- **6 à 8 /an** : préparation et suivi des conseils municipaux
- **50 à 60 /an** : rédaction des actes administratifs
- partie administrative des marchés publics



COMPTABILITÉ

- traitement des recettes et dépenses de la collectivité dans le respect des budgets votés par le Conseil Municipal et du conseil d'administration du CCAS
- assure la relation avec les usagers, fournisseurs ou services utilisateurs
- saisies des engagements et mandatements
- gestion des inventaires
- en relation permanente avec la trésorerie de Muret
- **2040 mandats/an** pour la Ville de Seysses
- **48 mandats/an** pour le CCAS



RESSOURCES HUMAINES

- en charge de la gestion administrative des dossiers de tous les agents municipaux
- applique et gère, à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie
- relations avec les partenaires extérieurs (préfecture, centre de gestion, trésorerie, URSSAF, etc.) dans le cadre du traitement des dossiers du personnel

ZOOM SUR LES SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNE



FACTURATION PÉRISCOLAIRE GESTION DES SALLES



- **260 à 300/an** : nouvelles inscriptions scolaires
- **3000 factures/an** : service Enfance, Jeunesse & Sports, suivi des règlements, paiements en ligne, prélèvements, bilan CAF pour les familles ayant les "Bons vacances".
- **550** dossiers familles gérés en binôme avec le SEJS afin d'établir la facture correspondante selon le quotient familial.
- gestion des plannings de **10** salles de la commune
- **150/an** : réservations de la salle des fêtes
- **52/an** : réservations de la salle festive des Aujoulets
- **25/an** : réservations de la salle de la musique
- **20/an** : réservations de la salle Stéphane HESSEL
- **gestion des prestations du CNAS** (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales) proposées aux 108 agents,
- **organisation de** "l'opération Noël des Agents" en partenariat avec les commerçants.



POLICE MUNICIPALE

- exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.
- assure une relation de proximité avec la population.
- rédaction et transmission d'écrits professionnels ainsi que des arrêtés de police
- représente la collectivité lors des opérations dans le cimetière.
- réception et accompagnement des convois funéraires,
- gère le portefeuille d'assurances de la collectivité.

COMMUNICATION



C'est le lien entre la collectivité et ses administrés.

- conception et réalisation de tous les supports de communication : "L'Echo du Binos", revue de presse, plaquettes de présentation, newsletter, affiches, info-culture, ...
- recueillir, les informations relatives à la vie de la collectivité
- mise à jour du site Internet de la ville (également disponible en version mobile), du panneau lumineux, du plan de la commune...
- gestion des courriels reçus via le site internet
- en relation avec les associations seyssoises, médias locaux et services communaux,
- couvrir les événements de la ville (interviews, photos...)

INFORMATIQUE



- administration systèmes, réseaux et télécommunications.
- assurer le bon fonctionnement et la sécurité du système informatique et télécom des services de la Mairie et des écoles
- assurer le bon fonctionnement du parc informatique qui comporte:
 - **45 postes** : services de la mairie
 - **33 postes** : dans les écoles : salles informatique, directions, professeurs
- assistance utilisateurs et évolution de l'infrastructure.

l'informaticien est un agent qui travaille à temps partagé sur 3 collectivités : le Sivom de la Saudrune la mairie de Seysses et la mairie de Frouzins

MISE AU POINT

Dans un tract daté du 24 décembre 2015 signé de Manuel SOLSONA, il est écrit : " le dénouement d'une affaire qui nous empoisonnait la vie depuis près de trois ans. Je veux parler de notre classement en zone inondable qui vient elle aussi d'être résolue par son annulation. "

Cette affirmation risque d'induire en erreur les lecteurs, en effet, le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) du Touch Aval a été annulé par décision du tribunal administratif de Toulouse.

Sur les communes de Bérat, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquière, Lherm, Plaisance du Touch, Poucharramet, Saint-Clar de Rivière, Saint-Lys, Seysses et Tournefeuille, le PPRi approuvé le 29 juin 2012 n'est plus en vigueur.

En revanche, la décision du tribunal invoquant un vice de procédure et n'ayant retenu aucun motif d'annulation du PPRi sur le fond, la connaissance du risque inondation ainsi que les principes de sa prise en compte dans les projets futurs sont inchangés.

En conséquence, le zonage réglementaire et le règlement écrit du PPRi doivent toujours être utilisés pour l'instruction des actes d'urbanisme.

DÉLIBÉRATIONS

Les principales délibérations du Conseil Municipal

du 27 janvier 2016

- ◆ Élection d'une adjointe au maire : Yvelise Montané
- ◆ Demande de subvention départemental pour le SEYS'TIVAL 2016
- ◆ Débat d'orientations budgétaires
- ◆ Cession de parcelles à la SCI Dernier Arrêt
- ◆ Approbation de la modification n°3 du PLU
- ◆ Demande d'effacement de réseaux rue du Général de Gaulle

du 23 mars 2016

- ◆ Régularisation foncière Gendarmerie
- ◆ Règlement intérieur Salle Stéphane HESSEL
- ◆ Forfait communal 2016 école Saint-Roch
- ◆ Compte administratif 2015
- ◆ Compte de gestion 2015
- ◆ Affectation des résultats 2015
- ◆ Budget Primitif 2016
- ◆ Taux des trois taxes directes locales pour 2016

*Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr
(Vie Municipale / Délibérations)*

CONSEIL MUNICIPAL

Voici la composition actuelle du Conseil municipal

Alain PACE, Maire

Adjoints au Maire : **Geneviève FABRE** : déléguée à la Culture et aux Associations Culturelles

Michel PASDELOUP : délégué au Sport, aux Associations Sportives et à la Sécurité

Carine PAILLAS : déléguée à la Communication et aux Nouvelles Technologies

Andrée ESCAICH : déléguée à l'Action Sociale

Alain AUBERT : délégué à l'Urbanisme et aux Transports

Bernadette SERRES : déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse, aux Associations de Loisirs et à l'utilisation du Patrimoine

Dominique ALM : délégué à la Voirie et au Patrimoine bâti

Yvelise MONTANÉ : déléguée aux Affaires Scolaires

Conseillers municipaux : **Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO,**

Corine CORDELLIER, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Mary SALES, Bruno BENOIST, Magali GRANDSIMON,

Laurent VALLET Frédérique LAURENS, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jennifer DURAND, Eva FLORES,

Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA, Alain D'ORSO, Floréal PALAZON

NOUVEAUX ARRIVANTS

Vous venez **d'emménager sur Seysses, n'oubliez pas d'effectuer quelques démarches:**
Changement d'adresse sur les pièces d'identité, cartes grises, inscription sur les listes électorales
Plus d'infos : <http://www.mairie-seysses.fr/vos-demarches-443.html>

Nouveaux Seysois depuis 2015 ?

La municipalité organise une rencontre pour les nouveaux arrivants sur la commune. Afin de pouvoir vous faire parvenir l'invitation, nous vous invitons à nous contacter par mail : infos@mairie-seysses.fr

VIE ASSOCIATIVE

COMITÉ FESTIF SEYSSOIS

Le Comité Festif Seysois, né le 23.12.2015, a pour objectif d'organiser des manifestations pour réunir les Seysois à diverses occasions.

Nos projets pour 2016

- le Festival des Jeux de Sociétés, le 24 avril de 10h à 18h à la Salle des fêtes,
- une Fête des voisins mi-mai au Parc de La Bourdette,
- en soutien à l'Association des Commerçants et Artisans pour l'organisation du repas du 13 Juillet et pour le Téléthon.

Nos projets pour 2017

- Convention de disques, fête des voisins, loto et d'autres manifestations festives...



Bureau du comité : de gauche à droite

Antoine LES BIENS, Président
Sandrine COELHO, Secrétaire adjointe
Marielle RIBET, Trésorière,
Nathalie ROQUES, Secrétaire.

Le Comité Festif Seysois vous remercie par avance, pour votre confiance.

Vous souhaitez nous rejoindre, vous investir comme membre bénévole, des renseignements ?

Contactez-nous : comitefestifseysois31600@yahoo.fr



RC SAUDRUNE

"Saudrune en Mêlées" est un projet porté conjointement par le RC Saadrune XV et l'association Terres en Mêlées.

Ce projet, bâti autour du concept du rugby solidaire, comporte un volet éducatif et un volet matériel.

Le volet éducatif consiste à mettre en place des échanges inter culturels entre les enfants du RC Saadrune et ceux d'écoles de rugby togolaises et malgaches. Cela afin de favoriser chez les jeunes l'émergence d'un esprit citoyen, une ouverture vers l'international ainsi qu'un sens des responsabilités et de l'initiative.

Plusieurs ateliers et stages seront organisés pendant les vacances scolaires sur le thème du rugby du monde, de la citoyenneté et de la solidarité, mais aussi des valeurs du rugby et des valeurs de la vie. Des échanges sur l'apprentissage du rugby seront également organisés entre les éducateurs. Le volet matériel s'inscrit dans la nouvelle politique en matière d'équipement sportif du RC Saadrune. Cette politique prévoit que nous changions les équipements du club (maillots, shorts et chaussettes) tous les 3 ans et que nous envoyions les équipements sportifs usagés vers les écoles de rugby partenaires à "Saudrune en Mêlées".

Les objectifs sont multiples :

- engager le club dans un projet vecteur de solidarité,
- contribuer au développement du rugby dans le monde,
- renouveler les équipements du club,
- créer une identité club, puisque tous les joueurs (des U6 aux séniors) évolueront avec les mêmes équipements.

Trouvez plus d'informations sur
www.rcsaudrune.fr/saudrune-en-melee



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES Bienvenue à

07/11 REGNIER MEPA Anaïs	07/12 WASTJER MOLERO Louna	14/01 DALAA Belkyss
12/11 GONFIER Aliyah	10/12 ABOUZOUHAIR Lina	14/01 GAMENI TCHOKONTE Steeve
15/11 FUSTER Théa	11/12 CARVALHO DA SILVA Mara	21/01 GUÉRET Nina
17/11 BHUTTA Naila	15/12 MANSENCAL Liam	25/01 BUGADA Lise
18/11 LAFFAILLE MIR Nolan	17/12 GUILLEMET Raphaël	30/01 BOUZID Médine
25/11 FUALDES RAPEBACH Lison	17/12 ROUSSEL Léna	30/01 KERAY Anna
28/11 RAYNEL Corantin	24/12 FRIGERIO Lara	01/02 SOAVE Kaylian
29/11 FERNANDEZ Justine	29/12 GLASS Alexander	14/02 DOMINGUES Tom
30/11 EL HICHMANI Janna	05/01 DE AZEVEDO Célia	14/02 VALLÉE Jade
06/12 COMBELLES NOVANT Lina	08/01 KOURSANI Ethan	
07/12 PENNERON Alice	14/01 BASSONVILLE Alizéaé	

MARIAGES Félicitations à

11/12 RABILLARD Elodie & DAVID Jean-Marie
09/01 ATEGMO Rosalie & BOINARIZIKI Damir
23/01 GILBERT Karen & HARO Christian
13/02 DEROUET Lyson & GAMALERI Vincent

PARRAINAGES RÉPUBLICAINS

16/01 VERIN Inaya

DÉCÈS Sincères condoléances aux familles de

08/12 MARCHISIO Giuseppe	26/01 MIGNON Michel	06/02 ROLLAND Claude
31/12 TORRESIN Pierre	27/01 DESMET Nicole épouse	08/02 GUILLIN Marcel
02/01 MENDES Mario	CHICHEPORTICHE	16/02 BOBE Michel
10/01 GARCIA Daniel	02/02 MORATILLA Manuel	18/02 LEVRAULT Jean-Claude
14/01 MAS Denis	03/02 PASQUIER Marc	19/02 MAS Georgette

INTERCOMMUNALITÉ

LE SIAS ESCALIU AU PLUS PRÈS DES SENIORS

Avec plus de 900 bénéficiaires comptabilisés sur l'année 2015, le SIAS Escaliu, service public d'aide à domicile destiné aux personnes âgées et/ou handicapées, a fait le pari d'accroître sa présence sur le terrain. Vingt et une communes composent ce syndicat intercommunal d'action sociale, et plus d'une centaine d'agents œuvrent dans les services aide et accompagnement à domicile, portage de repas, petit dépannage et aide à la mobilité.

Afin de renforcer le lien social, le SIAS Escaliu a revu son fonctionnement interne pour permettre aux coordinatrices d'augmenter leur présence sur le terrain. La mise en place de la télégestion a permis de faciliter les démarches administratives et la transparence avec le Conseil Départemental, qui finance l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) ou la Prestation de compensation, et de dégager ainsi du temps de visite au domicile des bénéficiaires.

Le SIAS Escaliu a également nommé une assistante technique de prévention qui se rend chez tous les nouveaux usagers afin d'expliquer le plan d'aide et le rôle des auxiliaires de vie.

De plus, un journal biannuel à l'attention des bénéficiaires verra le jour en 2016. Ce travail de proximité vient pallier l'étendue géographique du syndicat et donne tout son sens aux valeurs d'entraide et de chaleur humaine prônées par la structure.

Vous pouvez contacter le SIAS Escaliu au 05.61.56.18.00 ou sur www.sias-services.fr



Le président M. Garcia prononce son discours de fin d'année entouré des deux vice-présidents, M. Isaia et Mme Estève

En application de la loi du 27 février 2002 concernant la démocratie de proximité, un espace de libre expression est réservé dans le magazine municipal aux groupes d'élus constitués au sein du Conseil Municipal. Les textes publiés dans cette rubrique n'engagent que leurs auteurs.

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE ACTION CITOYENNE

Texte non communiqué

OPPOSITION MUNICIPALE GROUPE MIEUX VIVRE ENSEMBLE

Intercommunalité : Fusion C.A.M / AXE SUD ?

Le 11 mars, une réunion de la Commission Départementale de Coopération intercommunale (C.D.C.I), en adoptant un amendement déposé par la C.A.M (Communauté d'Agglomération du Muretain), peut décider de l'avenir de notre communauté de communes AXE-SUD.

Cela fait suite à la loi "NOTRe", entrée en vigueur au 1er janvier, sur le périmètre des coopérations intercommunale, loi qui ne concernait pas AXE SUD, mais par effet de "ricochet", est à l'origine de l'amendement déposé par la C.A.M, demandant la fusion avec AXE SUD !

Déjà, au mois de juillet 2011, j'écrivais dans ces mêmes colonnes un article sur la possible fusion entre nos deux collectivités, proposée par le préfet.

Un petit rappel historique des faits :

- Le maire de Seysses, aujourd'hui président d'AXE SUD, présentait au conseil municipal du 19 mai 2011, une délibération indiquant que la commune de Seysses était farouchement opposée à cette fusion.

- Au même moment, le conseil municipal de Muret adoptait une délibération dans laquelle on pouvait lire : "la ville de Muret affirme sa volonté d'élargir le périmètre de leur communauté aux groupements et communes voisins, partageant le bassin de vie du Muretain".

Nous voilà donc 5 ans après, sur le même sujet et dans le "nid douillet d'Axe Sud", sans avoir réalisé le moindre travail afin d'évaluer les effets que pourraient produire une telle fusion !

Nous allons aujourd'hui et dans l'urgence subir une situation à laquelle notre collectivité ne sera pas préparée et le cas échéant accepter sous la contrainte, une fusion, alors que le périmètre des compétences ne sera pas clairement défini! imprévoyance ou incompétence!!

Tout cela s'apparente à la politique de l'autruche !! feignant de ne point voir la réalité !

La réalité, sous l'impulsion des contraintes économiques, impose d'améliorer nos partenariats avec nos voisins et donc modifier le périmètre des coopérations !

Retrouvez toutes ces infos, sur notre site Internet "mvaseysses.org". Alain VIDAL, groupe "Mieux Vivre Ensemble".

AGENDA CULTUREL

Réservation obligatoire auprès de la médiathèque pour tous les événements culturels.

9 & 10 avril - Art'Expo

invité d'honneur : Sylvian Meschia



Vendredi 29 avril

Concert jazz funk avec le sextet Tante Jaco
"Du Funk à travers les âges"

Concert de Jazz

"Du Funk à travers les âges"

avec le Sextet Funk Tante Jaco

Tante Jaco

Seyses

Vendredi 29 avril
20h30 à la salle des fêtes



Tarif 5€
gratuit pour les - de 12 ans

Renseignements, réservations
Service Culturel 05 62 23 00 63 culture@mairie-seysses.fr
05 62 23 00 63 culture@mairie-seysses.fr

Plus d'infos : www.mairie-seysses.fr

SEYS'TIVAL

entrée libre



SAMEDI 28 MAI

BASKET

ACROBATIQUE

DANSE

HIP HOP

DÉAMBULATION

CLOWNS

à partir de 14h30
autour de l'église

SEYS'TIVAL

organisé par le PAJ

DOUBLE DUTCH

MUSIQUE

CAPOEIRA

VTT TRIAL



SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la SEDD qui aura lieu du 30 mai au 5 juin, la ville de Seysses se joint à cette action pour promouvoir les gestes éco-citoyens à des fins environnementales.

AU PROGRAMME

Mardi 31 mai : 20h30 à la salle des fêtes soirée ciné débat tout public avec le film documentaire "Quand la Garonne aura soif" de Thierry Gentet

Mercredi 1^{er} juin : 15 à 18h portes ouvertes à la ferme

Samedi 4 juin en partenariat avec le Club Seysois Montagne
matin collecte de déchets - **après midi** promenade loisirs à thème

Du 30 mai au 5 juin : une exposition sur l'eau vous est proposée dans le hall de la mairie

Programme détaillé en cours d'élaboration au moment du bouclage du journal

↳ ACCUEIL DE LOISIRS : ALSH

Périodes d'inscription pour les mercredis :

- de mai: du 4 au 15 avril - de juin: du 2 au 13 mai

Vacances de printemps :

Période d'ouverture : du 18 au 29 avril

(inscriptions closes au 31 mars)

Thème proposé : "Zapping Aventure"

Des activités manuelles, sportives, des jeux et des sorties sont proposés aux enfants de 3 à 14 ans.

Sorties prévues:

✓ - le 19/04: Pour les 6 /14 ans

Sortie Randonnée intergénérationnelle au Mas D'Azil en partenariat avec le Club Seysois Montagne

✓ - le 20/04: Pour les 3 /5 ans

Sortie au parc "C'est l'aventure" à Toulouse

✓ - le 22/04: Pour les 6/14 ans

Sortie à la patinoire

Vacances d'été:

Période d'ouverture juillet : du 6 au 13 & du 18 au 29 août : du 29 au 30

Période d'inscription : du 30 mai au 17 juin

Thème proposé: "Les jeux Olympiques de RIO"

Les dossiers d'inscriptions SEJS

pour la rentrée 2016/2017

qui seront distribués le 17 mai

sont à retourner à partir du 18 mai et au plus tard le 27 mai

Pour tout enfant scolarisé, un dossier doit être rempli même si l'enfant ne fréquente pas les accueils du SEJS.

Les dossiers d'inscriptions à l'Ecole municipale des Sports (EMS)

seront disponibles: à partir du 4 juillet

Inscriptions: à partir du jeudi 1^{er} septembre à 8h30

dans la limite des places disponibles

(pas d'inscription possible si le dossier incomplet)

Toutes les inscriptions se font à l'accueil du Service Enfance, Jeunesse & Sports

Spectacle de fin d'année du SEJS

Mardi 28 juin à 19h30

Pour les enfants
des écoles maternelles

Au stade Savignol
repli au gymnase
en cas d'intempérie

Jeudi 30 juin à 19h30

Pour les enfants
des écoles élémentaires

POINT ACTIONS JEUNES (PAJ)

Vacances de printemps

De nombreuses activités artistiques, sportives et manuelles sont au programme ainsi que des rencontres inter-structures (grand jeux, tournois, manifestations).

Un chantier loisirs (graff et réhabilitation de la cabane) aura lieu du 18 au 22/04 de 9h à 12h.

Les participants au chantier bénéficieront de 2 sorties gratuites (karting, accrobranche ou motocross) définies avec les jeunes.

Vacances d'été

Le chantier loisir (rénovation des mains courantes du stade), est prévu les 07, 08, 11, 12 et 13 juillet, Les participants au chantier bénéficieront d'une réduction sur le tarif de leur séjour.

Le séjour sera programmé du 18 au 22 juillet ou du 25 au 29 juillet (suivant les disponibilités d'hébergement).

D'autres activités seront au programme: jeux d'eau, rencontres inter structures, multi sports, photos, vidéo ainsi que des sorties: piscine, ski nautique, cap découverte (à définir avec les jeunes)

Le PAJ sera fermé du 30 juillet au 31 Aout

PAJ - 26 rue Savignol - Contact : Gabrielle ou David - tél. 05 61 08 40 39 / paj@mairie-seysses.fr

Les horaires

Tous les mercredis scolaires: de 13h à 19h (à partir du 1^{er} mai)

Tous les vendredis scolaires de 17h à 19h - Tous les samedis scolaires: de 13h à 18h

Pendant les vacances: de 9h à 19h (à partir du 1^{er} mai)

Un planning mensuel d'activités est à disposition des jeunes
il peut être consulté au PAJ, au bureau du SEJS et sur le site de la Mairie

Retrouvez toutes les informations jeunesse / www.mairie-seysses.fr
rubrique jeunesse / Accueil de Loisirs ou Point Actions Jeunes

AGENDA

AVRIL

♦ Du 1^{er} au 20

Tournoi Tennis Ados

de 11 à 16 ans de NC à 15/1

TENNIS CLUB SEYSSOIS

♦ Samedi 2

Journées portes ouvertes été

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

Chasse aux œufs de 14h à 17h

Parc de la Bourdette

LES PUICES SEYSSOISES

♦ Dimanches 3 & 10

3: Sortie "Les Granges du Medan

10: Sortie "Les Granges de Moudang"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Dimanche 17

Bal musette

15h à 19h & 21h à 1h - Salle des fêtes

Orchestre "Gilles SABY"

Entrée 8 € / 14 € les deux séances

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Sortie "Crête de Gracecouéou"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Samedi 23

Bal country de 21h à 1h30 - 5€

(adhérents 3€) freedomdc@hotmail.fr

FREEDOM DANCE COUNTRY

♦ Samedi 23 et Dim. 24

Rassemblement Tennis

Galaxie 9 et 10 ans niveau 1

TENNIS CLUB SEYSSOIS

♦ Dimanche 24

Sortie "Carla de Roquefort 729m"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

Festival de Jeux de Société

S.des fêtes 10H à 18h

COMITÉ FESTIF

♦ Mardi 26

Goûter dansant ouvert à l'Interclubs

"Gpt de l'arr. de Muret" de 14h30 à 18h30, à la salle des fêtes

Orchestre " TIC-TAC MUSETTE"

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

MAI

♦ Dimanche 1 et du 5 au 8

Sortie "Hospice de Rioumajou"

Séjour du 5 au 8 à Banyuls

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Dimanche 8

Commémoration - 11h30 dépôt de gerbe au monument aux morts

♦ Vendredi 13 mai

Concert à 20h30 à l'Église

Donné par le duo: **Marc Chiron** à l'orgue et **Natacha Triadou** au violon

Pièces du grand répertoire classique

LES AMIS DE L'ORGUE

♦ Dimanche 15 et Lundi 16

Sortie "Etang Bleu/Pic de Pioulou"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Dimanche 22

Bal musette

15h à 19h & 21h à 1h - Salle des fêtes

Orchestre."Thierry BONNEFOUS"

Entrée 8 € / 14 € les deux séances

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

Sortie "La Tour des Dolomies"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Vendredi 27

Bal country de 21h à 1h30 - 5€

(adhérents 3€) freedomdc@hotmail.fr

FREEDOM DANCE COUNTRY

♦ Samedi 28

Seys'tival à partir de 14h (détails p.14)

POINT ACTIONS JEUNES

Théâtre jeunes ados - 20h45

"Le mariage de Figaro " S.des fêtes

FOYER RURAL

♦ Dimanche 29

Sortie "Lac d'Arizes 2015m"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Lundi 30

Ramassage des encombrants

Pensez à les sortir le dimanche soir

(le ramassage se fait sur plusieurs jours)

♦ Lundi 30 mai au 5 juin

SEDD (détails p. 14)

JUIN

♦ Dimanche 5

Vide greniers

Salle des fêtes de 9h à 12h

Inscription à partir du 4 avril

LES PUICES SEYSSOISES

Sortie "Le Couloubre / Mt Fourcat"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Samedi 11

Gala de danse

salle des fêtes 20h30

FOYER RURAL

♦ Dimanche 12

- Sortie "Lac d'Ourec 1667m"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Dimanche 19

Vide greniers

Route de Toulouse de 9h à 18h

VITAR'L'S

Sortie "Etang de la Coume d'Or"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Jeudi 23

Repas de clôture du 1^{er} semestre

12h30 Salle des fêtes

Orchestre "Jean-Paul HOSSELET"

CLUB DU 3^{ème} ÂGE

♦ Dimanche 26

Sortie "Etang d'Araing "

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

JUILLET

♦ Mercredi 13

Feu d'artifice

♦ Dimanches : sorties

3 : "Le Montcorbissum" 2167m

10 : "Etang d'en Beys"

17 : "Lac de Caillaus/La Soula"

24 : "Refuge du Bastan/Col du Bastanet"

31 : "Pic du midi du Bigorre"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

AOUT

♦ Dimanche 7:

Sortie "Lac d'Hechempy"

♦ Dimanche 20 et lundi 21

Sortie "Refuge Wallon/lac de Pourtet

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Samedi 27

Portes ouvertes

à partir de 14h30-Salle des fêtes

freedomdc@hotmail.fr

FREEDOM DANCE COUNTRY

♦ Dimanche 28

Sortie "Lac de Barroudès"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

SEPTEMBRE

♦ Dimanche 4

14ème Salon du jouet

De 9h à 17h Salle des fêtes

CLUB DES COLLECTIONNEURS

Sortie "Lac de Migouélou"

CLUB MONTAGNE 06 51 01 44 12

♦ Lundi 5

Ramassage des encombrants

Pensez à les sortir le dimanche soir

(le ramassage se fait sur plusieurs jours)

13 juillet
FEU D'ARTIFICE à la tombée de la nuit au stade Savignol
SOIREE DANSANTE animée par l'Orchestre "Elixir"